

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15^e de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie H. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et autres Départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES 1 LIGNE 20 c	UN AN 5 fr 50

ÉGROS DE LA SEMAINE

6 Mars — Discours de M. Jules Ferry, au Sénat au sujet de l'interpellation sur l'Algérie.

7 Mars — Assassinat d'un huissier à Thiers (Puy-de Dôme).

— Assassinat à Oroër, (Oise) du sieur Benoist, marchand coquetier.

8 Mars — Elections législatives:

Dans les Pyrénées Orientales, M. Escanyé, républicain, élu.

Seine Inférieure, M. Goujon, révisionniste, élu.

— Destruction du hameau de Salanche, près de Chambéry, par un incendie.

9 Mars — Arrestation à Lugano (Suisse) du lieutenant italien Livraghi, auteur de huit cents assassinats à Massouah

— Assassinat à Nice, d'une jeune anglaise de vingt deux ans, par un domestique qui la poursuivait vainement de ses assiduités. Le meurtrier se donna ensuite la mort à l'aide d'un revolver.

10 Mars — Election sénatoriale dans la Haute-Loire. M. Allemand, républicain est élu.

— Tempête épouvantable de neige à Calais et à Londres.

— Drame sanglant à Sevres. Un vieillard de soixante-et-onze ans assassine une femme de trente-et-un ans, sa maîtresse, à l'aide d'un rasoir, et se pend ensuite sur le lieu du crime.

11 Mars — Assassinat dans un train allant de Cordoue à Séville, d'une modiste de Paris, Mme Henrion.

12 Mars — Départ de Paris pour Moscou, du Landais Sylvain Dornon, qui doit exécuter ce voyage monté sur des échasses d'une hauteur d'un mètre vingt centimètres.

Le départ a lieu de la place de la Concorde, en présence d'environ 4000 personnes.

— Terrible accident survenu au dépôt d'étalons d'Angers. M. Louis Gourét, palefrenier chef, a le visage dévoré en partie par un étalon furieux.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier, la Société d'horticulture du canton de Dammartin a tenu sa séance générale et a procédé

au renouvellement triennal de son bureau.

Ont été élus :

Président, M. Edouard Barre

Vice-Président, M. Gosset

Secrétaire, M. Michel

Vice-Secrétaire, M. Delvert

Trésorier, M. Graudet

Vice-Trésorier, M. Loysau

Archiviste, M. Lemarie

Sur la proposition du bureau, et en témoignage reconnaissant de l'appui accordé à la Société par le gouvernement et par l'administration départementale, la présidence d'honneur de la Société est décernée à l'unanimité, à M. le Préfet du département, à M. le Sous-Préfet, à M. le Député de l'arrondissement et à l'honorable Conseiller général M. Labour.

Il est décidé qu'une exposition de chrysanthèmes aura lieu chaque année le second dimanche de novembre et que les personnes étrangères à la Société pourront y prendre part.

Les jours de séance pour la présente année seront le 4^e avril, 10 mai, 12 juillet, 13 septembre, 11 octobre et 8 novembre.

Quelques modifications sont apportées aux statuts de la Société, puis il est arrêté que la valeur des primes d'apports sera fixée à 3 francs pour la 1^{re} classe, 2 francs pour la 2^e classe et 1 franc pour la 3^e classe.

Il est procédé ensuite à la nomination de la commission des revues horticoles, qui se composera, pour la présente année, de MM. Loron père, Lépine, Pasquier Eugène, Heurtaux, Doumeng, Canu, Alix, Dartinet.

M. Giraudet, Trésorier, développe un projet d'extension de la Société et il résulte de ses observations que la ville de Claye et celle de Mitry pour-

raient être pourvues d'une section dont la création faciliterait les relations entre les deux cantons. Au point de vue horticole, la formation de ces deux sections aurait pour effet de donner une certaine émulation aux jardiniers de la région, qui auraient à des époques déterminées leur exposition horticole. M. le Président applaudit à cette idée et promet d'apporter le concours de ses efforts pour en assurer la réalisation.

La séance est levée à cinq heures.

OISSERY

La pêche de l'étang de Rougemont est définitivement fixée au Jeudi 19 Mars et elle se prolongera jusqu'au Lundi suivant.

Voici le programme des fêtes qui seront données à cette occasion :

Le Dimanche 22 Mars

A une heure. Grand concert vocal et instrumental par la Fanfare de Dammartin, des artistes de Paris et des amateurs.

A trois heures. ouverture du BAL, sous une vaste Tente parfaitement décorée et illuminée. Très bon et nombreux orchestre.

A 8 heures, feu d'artifice, embrasement général de l'étang — Un Restaurant et un Café-Concert seront installés sous la Tente par M. DEMISOT, de Dammartin. — Bureau de Tabac

Manège de Chevaux de Bois — Marchands forains — Saltimbanques — Jeux divers — Tir — Marchands de comestibles — Cirque-Théâtre des Jeunes artistes.

Le Lundi 23 Mars

Continuation de la fête, BAL, à 2 heures — Jeux et divertissements de toutes sortes — Mat de Cognac — enlèvement de ballons et de parachutes.

Comme on voit, ce programme alléchant ne peut manquer d'attirer un

grand nombre de promeneurs, si comme il y a lieu de l'espérer, le soleil veut bien se mettre de la partie.

— L'Assurance mutuelle de Seine-et-Marne vient d'accorder une subvention de 400 fr. à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Oissery.

SAINTE-SOUPPLETS

La même Assurance mutuelle de Seine-et-Marne, a accordé une gratification de 50 francs à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Souplets.

CLAYE-SOUILLY

Le nommé Brouet Louis-Victor âgé de 37 ans, la femme Brouet, âgée de 38 ans, et leur fils Honoré-Henri, âgé de 14 ans, demeurant à Claye, sont inculpés de vol, de complicité de vol d'avoine au préjudice de M. Dassy, leur voisin.

C'est dans la nuit du 3 au 4 février que Brouet père s'est introduit dans la grange de M. Dassy et y a enlevé environ 80 kilogs d'avoine. Dans la journée le jeune Brouet avait reçu des instructions pour aller ouvrir la porte de ladite grange, de manière qu'on n'entendit aucun bruit dans la nuit.

Devant le tribunal correctionnel, la femme Brouet, dont le rôle est très effacé dans cette affaire, est acquittée. Brouet père est condamné à 4 mois de prison. Le jeune Brouet est acquitté comme ayant agi sans discernement.

(Indépendant)

MAUREGARD

Les nommés Fève Emile Honoré, âgé de 33 ans, garde particulier à Mauregard, et Filez Jules Désiré, âgé de 38 ans, garde particulier au Mesnil Amelat, poursuivis pour avoir outragé le garde champêtre Delaunay, ont été condamnés à 20 francs d'amende cha-

cun, par le tribunal correctionnel de Meaux.

FRESNES

Le nommé Ranson Camille, sujet belge, se trouvait en état d'ivresse dans un cabaret de Fresnes, le 9 mars dernier. Le cabaretier qui voulait se débarrasser de l'ivrogne qui dormait sur une table, alla chercher le garde champêtre Maingre. Mais celui-ci ne fut pas reçu par Ranson avec tous les égards dus à son autorité, car les injures et les coups tombèrent dres comme grêle sur le pauvre garde, qui dut requérir aide et assistance pour le mener au poste.

Cet individu a déjà subi 7 condamnations qui ont motivé son expulsion de France. Il est condamné par le tribunal correctionnel à 3 mois de prison.

(Indépendant)

FAITS DIVERS

UN PÈRE BARBARE

La petite commune de Riedisheim, près Mulhouse, a été mise en émoi le cinq mars par un horrible drame.

Un habitant de ce village ayant eu à se plaindre de son fils, un garçon de douze ans, et voulant lui infliger une correction, inventa un supplice d'une cruauté inouïe.

Ayant solidement lié les pieds de son enfant, il lui passa une corde sous les bras et le hissa jusqu'au plafond au moyen d'une poulie.

Puis, saisissant un marteau de forgeron, il cloua les deux mains de l'enfant contre le mur de la chambre.

Le malheureux enfant poussa des hurlements de douleurs qui attirèrent les voisins. On détacha le supplicié, et, après lui avoir prodigué les soins

que nécessitait son état, on arrêta le père deuaturé.

La foule essaya de faire un mauvais parti à ce monstre, que la police eut toutes les peines du monde à protéger pendant le transport à la prison de Mulhouse.

UNE PÊCHE MIRACULEUSE

Un pêcheur d'Erstein vient de faire une pêche extraordinaire en retirant de la rivière d'Ill, dans son filet, toute une collection d'objets antiques, tels que bijoux, armes de prix, etc.

Parmi ces objets se trouve un sabre de combat datant du onzième siècle, qui est resté caché pendant 800 ans dans la boue de l'Ill.

La garde du sabre est fortement décorée et ornée d'ornements d'argent. On peut encore distinguer les ciselures de la lame.

Le pêcheur a vendu le produit de sa pêche à des collectionneurs de Strasbourg qui l'ont payé un bon prix.

LES CRIQUETS EN ALGÉRIE

Les criquets commencent à faire leur apparition aux environs de Bel-Abbès et sur de nombreux points du Sud-Algérien. On craint une formidable invasion. Les chameaux arrivés du désert sur le marché de Biskra sont chargés de sauterelles cuites, vendues 3 francs la mesure pour l'alimentation. Il paraît que ces sauterelles cuites fraîchement ont le goût de la crevette. On se prépare partout à la lutte. Les soldats sont exercés au maniement des appareils égyptiens.

UN CURIEUX AGRÉTÉ

On doit au *Voltaire* la publication d'un document assez amusant :

« Le maire d'Espesey, dit ce journal, vient de prendre un arrêté

digne de figurer dans la collection des cocasseries administratives :

« Attendu, porte cet arrêté, que les jeunes gens de la commune ont l'habitude de se réunir pour danser tous les dimanches après la messe et que le bruit qu'ils font effraye les poules, coqs, cochons et autres animaux du village; qu'il en résulte un déperissement dommageable à l'agriculture; défendons les danses sur le territoire de la commune aux heures où les animaux domestiques prennent leur repos. »

UNE FEMME TUÉE PAR UN CHAT

Mme M. . . habitant près de Moissac et qui, paralysée de tous ses membres, ne pouvait bouger de son lit, avait été prise d'une syncope; on courut chercher le médecin.

Un gros chat, profitant de l'isolement momentané où se trouvait sa maîtresse, sauta sur le lit et se mit à lui lacérer la face et lui dévora le nez; la figure n'était plus qu'une horrible plaie.

Quand on rentra, on trouva la dame à toute extrémité. Elle a expiré peu de temps après.

ETAT CIVIL

DE DAMMARTIN

NAISSANCES

Du 25 Février — Eugène-Louis, fils de Louis-Eugène Vincent; et de dame Victorine Gronard.

Du 6 Mars — René-Joseph, fils de Léon Achille Genet, et de dame Marie-Mélanie Dupille.

DÉCÈS

Du 21 Février — Jean-Guillaume-Honoré Haot, pâtissier, âgé de 72 ans.

Du 27 Février — Eugène-Louis Vincent, âgé de 2 jours.

Du 2 Mars — François Loire, maréchal, âgé de 51 ans.

Du 11 Mars — François-Alexandre-Parfait Gamache, md, de grains, âgé de 60 ans.

MARCHÉ DU 12 MARS 1891

Dammartin

Pain 0 fr. 37 le kil
Beurre 3 fr. 20 »
Œufs 7 fr. 60 le 100

Claye

Pain 0 fr. 35 le kil
Beurre 3 fr. 50 »
Œufs 13 fr. 60 le 100

Le château du Plessis-Belleville

C'est en 1667, que messire Claude de Guénégaud, trésorier de l'épargne, fit construire le magnifique château du Plessis-Belleville dont il ne reste aujourd'hui aucun vestige, si ce n'est une partie des fossés et des souterrains.

Plus heureux que son frère Henri qui, en 1661, partagea la disgrâce du surintendant Fouquet, Claude de Guénégaud s'acquit les sympathies du roi par les réformes utiles qu'il apporta dans les monnaies. C'est en son honneur et en reconnaissance de ses services qu'on donna son nom à la principale rue qui longe l'Hôtel des Monnaies, à Paris.

Le château du Plessis-Belleville qui se trouvait élevé sur la partie dominante du plateau qui sépare l'Oise de la Marne, consistait en un vaste corps de logis flanqué de deux pavillons et surmonté, au centre, d'un dôme carré terminé par une lanterne. Le terre-plein sur lequel il reposait était entouré de fossés secs et d'une balustrade de pierre. Deux pavillons d'encoignure, reliés par une grande et belle grille de fer forgé, précédée d'un fossé de pierre, composaient l'entrée de cette résidence princière à laquelle on parvenait par une magnifique avenue venant en ligne

droite de la route de Paris à Soissons.

Le château dans la partie opposée aux cours, offrait, dit un visiteur contemporain, un immense tapis vert de toute la largeur des bâtiments, terminé par de superbes allées; le point de vue s'étendait à quatre lieues, sur les montagnes qui avoisinent Meaux; on voyait sur la droite Montyon et le télégraphe qui communiquait avec Metz, puis la chaîne de collines, allant de Meaux à Dammartin.

Le parc qui avait une contenance de soixante dix hectares était dessiné à la Française ainsi que les jardins et renfermait un nombre considérable d'arbres d'une réelle valeur tant par leur âge et leur rareté que par leur luxuriante végétation.

Le créateur de cette somptueuse demeure avait déployé à l'intérieur un luxe d'ornementation extraordinaire donnant à la fois une idée de sa richesse et de ses connaissances artistiques.

On cite comme particulièrement remarquable le grand salon de musique, qui occupait le dessous du dôme. Deux rangées de croisées y répandaient une vive lumière qui rehaussait encore l'éclat des bronzes, des cristaux et des dorures. Le plafond, dû au pinceau du célèbre Lebrun se divisait en quinze parties dont la principale représentait Jupiter sur son char, suivi de la Renommée. Le reste de cette œuvre magistrale représentait diverses scènes mythologiques d'un gracieux effet, notamment une Vénus fuyant la colère de Junon, l'enlèvement de Proserpine, le dieu Pan poursuivant des nymphes, la Renommée couronnant un héros. Les quatre saisons, puis, quatre figures allégoriques en relief, placées dans les angles et destinées à compléter l'effet du sujet principal. (à suivre) E. L.

ANTOINE DE CHABANNES
COMTE DE DAMMARTIN

IX
(Suite)

Le comte de Dammartin se rendit à Moulins où s'étaient rassemblés quelques uns des chefs de la Ligue dite du *Bien Public*; il fut chargé par le duc de Bourbon, de la garde de la ville qu'il s'empessa de mettre en état de défense avant l'arrivée de l'armée royale qui ne se trouvait plus qu'à une faible distance.

Pendant ce temps, le comte de Charolais, (Charles le Téméraire) fils du duc de Bourgogne, arrivait avec une armée jusqu'à Pont-Sainte-Maxence (5 juillet 1465) sans aucun obstacle, faisant crier partout qu'il venait pour le bien du royaume, abolissant les tailles et les gabelles. L'armée Bourguignonne pénétra dans la ville grâce à la trahison d'un nommé Madre qui avait été placé là comme capitaine, par Pierre Lorré-ve seigneur d'Ermenonville. (1)

De Pont-Sainte-Maxence, les bourguignons se répandirent dans le Parisis et prirent plusieurs places, notamment Dammartin, Nantouillet et Lagny. L'armée du *bien public* ne pillait pas, elle payait ce qu'elle employait et faisait brûler partout les registres des aides, ouvrir les greniers de la gabelle et distribuer le sel au peuple, « en payant seulement le droit du marchand (juillet 1465) ». (2)

Le roi Louis XI s'était d'abord porté avec son armée, dans le Bourbonnais, afin de combattre l'armée des princes coalisés. Il demeura à Montluçon pendant quelque temps, avec l'espoir de ramener les rebelles dans le devoir, mais ce fut en vain et il se vit obligé de précipiter sa marche vers Paris, lors-

qu'il apprit l'arrivée du prince de Charolais sous les murs de la capitale. Ce dernier avait traversé la Seine et le 15 juillet au soir, ses éclaireurs rencontrèrent l'avant-garde de l'armée royale à Arpajon. Louis XI comptait beaucoup sur les secours des parisiens. Il avait mandé à Charles de Melun, son lieutenant général dans l'Ile-de-France, de lui envoyer de Paris deux cents lances sous le commandement du maréchal Rouault, pour surprendre l'ennemi par derrière. Charles de Melun refusa de dégarnir la place; Paris ne bougea pas.

Le roi aurait voulu forcer le passage sans être obligé de livrer bataille, mais les deux armées se trouvant en présence il ne fut pas possible d'éviter un choc; la lutte fut vive et cependant personne ne put à proprement parler, s'attribuer la victoire. Le comte demeura maître du champ de bataille tandis que Louis XI s'estimait satisfait de pouvoir gagner Paris où il arriva le surlendemain.

Peu de temps après, grâce au traité de Saint-Maur, (29 Octobre), le comte de Dammartin rentra en faveur et fut rétabli dans la possession de tous ses biens. (à suivre) E. L.

(1) — *Mém. de Comines* — ed. Langlois Du Fresnoy T. 2 p. 23

(2) — *Chronique de Jean de Troyes*.

DAMMARTIN

FIEF DE LA THUILLERIE

La propriété de la Thuillerie dont le nom rappelle l'origine, était à la fin du XVI^e siècle, un fief noble relevant du Comté de Dammartin et jouissant du droit de moyenne et de basse justice. Mathieu Coignet III^e du nom conseiller du roi, maître des requêtes, seigneur, de la Thuillerie-lès-Dammartin est cité, en cette qualité, dans le procès verbal de

réduction de la coutume de Paris, en 1580. Il mourut en 1586, après avoir « servi utilement sous six rois », au dire de Moréri.

Son fils Mathieu Coignet IV^e du nom, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, puis maître d'hôtel ordinaire du roi Henri IV, lui succéda. Il est cité comme seigneur de la Thuillerie dans un acte de l'année 1610 et dans un autre du 31 Mai 1615.

En 1625, Gaspard Coignet, chevalier était seigneur de la Thuillerie. Reçu conseiller au Parlement de Paris en 1618 maître des requêtes, en 1624, puis conseiller d'état et du conseil royal des finances, il fut nommé par le roi Louis XIII intendant de justice du Poitou, de Saintonge et du pays d'Aunis. Ayant été chargé, après la prise de la Rochelle de faire démolir les murs et les fortifications de cette ville, il s'en acquitta avec tant de prudence et de fermeté, que sans rien négliger des ordres du roi, il se concilia l'affection des Rochellois qui firent frapper des jetons à sa gloire en 1629.

(à suivre)

E. L.

SAINT-MARD

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

(Suite)

Ledit Leduc est autorisé à requérir tous citoyens et toutes armes: fusils de chasse, pistolets, pour donner aux citoyens qui partiront.

Il est arrêté que tous les citoyens seront tenus d'obéir aux réquisitions qui leur seront faites par le citoyen Leduc à peine d'être déclarés suspects et traités comme tels.

4 Nivose an 2 de la République française une et indivisible — Assemblée de la commune à l'effet de nommer un maître d'éducation pour les enfants.

Le citoyen Nicolas Ange Lefèvre est nommé à condition 1^o que ledit instituteur sera tenu de donner l'éducation tous les jours de la semaine excepté le jeudi après midi quand il ne se trouvera pas de fête dans la semaine, excepté dans les temps de la moisson, depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures et depuis une heure après midi jusqu'à cinq.

2^o De sonner l'angelus à quatre heures du matin en été et à cinq heures en hiver. Le soir à huit heures en été et sept heures en hiver.

3^o De tenir exactement l'église fermée et de n'en donner la clef à personne que du consentement de la municipalité; d'avoir soin des linges, livres et ornements de l'église, de balayer tous les samedis et la veille des fêtes, de laver le sanctuaire avec l'éponge et de nettoyer les marche-pieds des autels à ses dépens.

4^o De nettoyer les allées du cimetière deux fois l'année; de tirer et transporter en la rue, tous les immondices qui sont le long du mur de l'église, du côté du Nord.

5^o De faire sonner exactement l'horloge, de la monter toujours à la même heure et de fournir à ses dépens l'huile nécessaire.

6^o De vivre en honnête homme, de remplir avec édification les devoirs de son état, et de former par ses soins et sa douceur de vrais chrétiens.

7^o Sommes convenus par l'arrêté du deuxième nivose de lui donner deux cents livres de fixe pour son traitement et aussi les vingt quatre livres, léguées par testament de Henriette Charlotte Navarre, pour les enfants les plus indigents, ainsi que le jardin dépendant de la maison commune, de le loger et de lui donner par mois pour l'éducation des enfants, quinze sols pour ceux qui écrivent et huit sols pour les petits.

Ledit instituteur a consenti à se

soumettre audit acte, après lecture
faite en pleine assemblée,
(à Suire) L. L.

Etude de M^e GIRAUDET, Greffier de la
Justice de Paix de Dammarlin

PETITE

Maison Bourgeoise

à LOUER ou à VENDRE

Au centre de Dammarlin

Vestibule — Salle à manger — Cuisine —
Salle de bains — 3 Chambres

Décoration toute fraîche

Location 400 fr. — Pour voir, facilités
de paiement

S'adresser au Greffe, à Dammarlin

LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE
IMPRIMERIE

Encadrement, Photographie

FABRIQUE

de

REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ

à DAMMARTIN, (S-&-M).

BILLETS DE DÉCÈS

en deux heures

Faire part & Cartes de deuil



PORTRAITS-CARTES

10 francs la douzaine

PORTRAITS-CARTES ÉMAIL

la douzaine 12 francs

On pose le Dimanche et le Jeudi
de 10 heures à 4 heures.

USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN
à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Henry BERTHIER

Ingenieur agronome diplômé
de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Echange

Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETTES & TRICYCLES

Accessoires & Réparations

SPECIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES

Épurées

Céréales de semence

Graines potagères, de fleurs et d'arbres
Arbres fruitiers et forestiers

Graines de Betteraves

à grand rendement et à grande richesse
saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

Envoi franco de renseignements à toute
demande affranchie

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres, Chaines, Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencemen
de magasin.

Le tout à des conditions excep
tionnelles de **BON MARCHÉ**.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. E. Lemarié.

